

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1. Objet — Ensemble contractuel

1.1 – Champ d'application :

Linkeo.com – SA au capital de 700.000 €, dont le siège social est au 23 rue des Grands Augustins 75006 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 430 106 278 – est une agence de communication sur internet qui propose des services à destination des professionnels pour les besoins de leur activité et plus particulièrement spécialisée dans le conseil, la communication sur Internet (création et hébergement de sites internet, achat d'espaces publicitaires, référencement, liens commerciaux, gestion des réseaux sociaux, services de Web Call Back, services du portail, outils métiers etc

Dans le cadre de la prestation de ses services, Linkeo propose et met à la disposition du client (le « Client ») une licence d'utilisation non exclusive en ligne d'une solution logicielle baptisée éditée en interne dont Linkeo demeure la seule propriétaire (la « Solution Logicielle »).

1.2 – Statut du client :

Le Client reconnaît avoir été parfaitement averti de l'ensemble des fonctionnalités et des limites de la Solution Logicielle proposée, déclare (via la validation de ces Conditions Générales d'Utilisation) être un professionnel. Le Client doit impérativement être une entreprise ou association légalement constituée immatriculée auprès de la Préfecture Française.

1.3 – Contrat :

Lesdites CGU constituent un ensemble contractuel indivisible (collectivement le « Contrat »). Le Client reconnaît expressément avoir reçu, pris connaissance et compris les termes du Contrat. Une fois les conditions acceptées et une fois la récolte des informations nécessaires à l'ouverture d'un compte effectuées, le Compte client sera créé, accessible au moyen d'un login (communément appelé "identifiant") et d'un mot de passe que le Client aura lui-même choisis. Ce dernier accepte de garder strictement confidentiel son identifiant et son mot de passe permettant un accès à son Compte. Le client est responsable de l'usage de son Compte, mais aussi des données qu'il y publie.

1.4. Délais d'exécution :

L'ouverture du compte est automatique et immédiate, confirmé par un email envoyé au Client. Le paramétrage de la solution Logicielle est réalisé soit par Linkeo, soit par le Client lui-même. Dans le cas où Linkeo se charge du paramétrage de la Solution

Logicielle, le Client s'engage à fournir tous les éléments indispensables à ce paramétrage rapidement. Aucune indemnité de retard ne pourra être réclamé.

2. Solution Logicielle- Référencement

2.1 Solution Logicielle

La Solution logicielle est paramétrée par Linkeo et le Client dans le cadre du service souscrit. La Solution Logicielle ne pourra être utilisée que dans le cadre du contrat souscrit et par le client seul. Linkeo informera le Client, par tout moyen qu'il jugera pertinent, de toute mise à jour de ladite Solution Logicielle. Dans le cadre de ces mises à jour la Solution Logicielle pourra être inaccessible pour une durée indéterminée et ceci sans aucune compensation financière pour le Client. Le taux d'inaccessibilité de la Solution Logicielle ne saurait dépasser 95%.

Le Client s'engage à éviter que la conception et la consultation du site internet entraîne une charge exceptionnelle des serveurs et/ou des programmes. Le Client s'engage également à ce que la conception et la consultation du site internet n'entraîne pas de failles de sécurité de la Solution Logicielle dont seule Linkeo.com demeure propriétaire. A cette fin, Linkeo.com se réserve le droit de procéder à des mises à jour et/ ou des versionnages complets de sa Solution Logicielle ayant pour objet de se préserver desdits troubles. Linkeo.com se réserve également le droit de supprimer les pages et/ou les contenus du Client non-conformes aux exigences du présent article.

2.2 Référencement – Call Tracking

Si une offre de référencement à été souscrite, Le Client s'engage à fournir à Linkeo.com tous les éléments nécessaires à la réalisation du référencement du site internet. Il déclare avoir pris connaissances du règlement de Google Adwords présent sur le site de Google et accessible sur https://www.google.com/intl/fr_fr/adwords/select/TCFrance0706.html, de Waze Ads présent sur le site de Google et accessible sur <https://waze.com/advertising-terms/>, et de Facebook Ads et Instagram Ads présent sur le site de Facebook et accessible sur <https://www.facebook.com/policies/ads>. Le Client est seul responsable des choix des mots-clés, activité ou audiences ciblées, zone de chalandise et/ ou liens sponsorisés. Il veille à ce que lesdits choix ne constituent pas une infraction notamment à l'ordre public interne ou international ou aux bonnes mœurs et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et garantit Linkeo.com contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre en raison de l'utilisation de ces éléments. Linkeo.com se réserve toutefois le droit de refuser certains choix de mots clés naturels ou de liens commerciaux ou de les modifier en vue des motifs évoqués. Linkeo.com se réserve également le droit de modifier certains choix de mots clés naturels ou de liens commerciaux non conformes à l'activité du Client ou non pertinents et ce dans le strict respect de l'intérêt du Client. Le prix de l'offre liée aux liens commerciaux (google adwords, waze ads, instagram ads ou facebook ads) inclut le coût de la

prestation en sus du coût d'achat de publicité en ligne. Ramené au total du prix des offres souscrites, celui-ci est de 50%. Linkeo.com limite l'usage de sa solution de Call tracking aux entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 50 salariés. Cette solution ne peut en aucun cas être couplée avec un centre d'appel comprenant plusieurs positions d'appel. Sa seule utilisation se borne à l'usage raisonnable de mesure d'appels entrants. Les numéros fournis par Linkeo.com ne sont pas portables vers d'autres opérateurs et demeurent la propriété exclusive de Linkeo.com.

3. Durée – Résiliation – Rétractation

3.1- Durée du contrat :

Le contrat est sans engagement de durée

3.2- Résiliation :

Le Client qui veut résilier doit envoyer un email à l'adresse suivante : **module@linkeo.com**. L'adresse électronique utilisée pour résilier doit être la même que celle utilisée pour l'inscription. Il recevra un email de confirmation une fois la demande traitée. À la terminaison du Contrat, pour quelque raison que ce soit, le Client n'aura plus accès à son compte-client (y compris à l'intégralité des données qui en dépendent), qui sera résilié et fermé.

3.3– Déchéance :

L'insolvabilité, la faillite volontaire ou forcée du Client, la proposition contractuelle de sa part à ses créanciers, la cession de ses biens, l'abandon des affaires, la liquidation avant l'exécution complète de ses obligations, la vente, la cession ou le transfert de ses droits en vertu du Contrat sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Linkeo, entraînent la déchéance du terme pour le Client et le droit pour Linkeo de résilier de plein droit le Contrat.

4. PAIEMENT

4.1 – Redevance mensuelle :

La rémunération de LINKEO relative à l'utilisation de sa Solution Logicielle se fait sur la base d'une redevance mensuelle (également appelée « Abonnement ») prévue lors de la souscription au service. Linkeo s'étant associé avec son partenaire STRIPE (solution de traitement des paiements en ligne sécurisée), vous autorisez STRIPE à débiter la carte bancaire ou le compte bancaire que vous nous avez fourni lors de votre inscription. Le débit se fera à la date d'anniversaire de votre inscription, donnant accès à l'utilisation complète de la Solution Logicielle, et ce, à chaque renouvellement par reconduction tacite. Chaque mois le Client recevra de la part de STRIPE sa facture correspondant à l'offre souscrite. Si le client bénéficie d'une offre promotionnelle, cette

dernière sera précisée et imputée de sa facture. La facturation et le paiement sont à échoir.

4.2 – Solution de paiement en ligne :

Si le Client souhaite l'intégration de la solution de paiement STRIPE dans sa solution logicielle, il accepte les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du prestataire de services de traitement des paiements STRIPE avec lequel Linkeo s'est associé. Linkeo informe son Client que des frais de transactions engendrés par l'utilisation d'une solution de paiement ne sont pas inclus dans l'Abonnement versé chaque mois et feront l'objet d'une facturation propre. Linkeo invite son client à se renseigner au préalable sur les tarifs appliqués.

Chaque mois le Client recevra de la part de STRIPE sa facture correspondant à l'offre souscrite ainsi que le détail de ses frais de transactions sur cette même facture.

4.3 – Partage des informations :

Le Client autorise Linkeo ainsi que le Service de traitement des paiements à partager toutes les informations et instructions de paiement que le client fournit avec son Fournisseur de moyens de paiement et tout autre prestataire de Services de tiers requis pour mener à bien ses transactions. Toute défaillance, conséquence et dommage résultant de la solution de paiement Stripe sur sa solution logicielle ne pourront pas, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de Linkeo.

5. Défaut par le client

5.1 – Défaut de paiement :

En cas de retard ou défaut de paiement du Client (échec de prélèvement de l'Abonnement sur carte ou compte bancaire), Linkeo suspendra l'accès à la Solution Logicielle.

5.2 – Extinction du contrat :

A la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, l'accès à ladite Solution Logicielle sera interrompu et le Client n'aura plus accès à son compte.

6. Confidentialité

LINKEO n'enregistre pas d'informations personnelles permettant l'identification, à l'exception des formulaires que l'utilisateur est libre de remplir. Ces informations ne seront pas utilisées sans votre accord, nous les utiliserons seulement pour vous adresser des courriers, des brochures, des devis ou vous contacter.

Les informations recueillies sur les sites bénéficient de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 06 janvier 1978. Elles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression sur simple demande à LINKEO, 23 rue des grands augustins, 75006 PARIS.

LINKEO pourra procéder à des analyses statistiques sans que celles-ci soient nominatives et pourra en informer des tiers (organismes d'évaluation de fréquentation) sous une forme résumée et non nominative.

7. Communication Éléments

7.1 Éléments nécessaires :

Dans le cadre des Services de Linkeo, le Client s'oblige impérativement à fournir à Linkeo les éléments nécessaires à la mise en place de ses services et à la configuration du compte du Client (textes, images ou photos du Client, activités, mots clés...) et plus généralement les informations sollicitées par Linkeo, en vue de la configuration complète du compte et de la Solution Logicielle.

7.2 Exactitude des éléments :

Le Client s'engage à fournir des informations exactes, vraies, à jour et complètes. Le Client s'engage à adresser à Linkeo le maximum d'Éléments, à coopérer avec Linkeo pour une mise en place optimale de sa solution et à répondre à toute demande ou prise de contact, verbales ou écrites, de la part de Linkeo. À défaut, la prestation des Services par Linkeo sera retardée et la responsabilité de Linkeo ne pourra en aucun cas être invoquée.

7.3 Informations inexactes :

Dans l'hypothèse où le Client fournirait des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la société Linkeo est en droit de suspendre ou de résilier le compte Client sans délai ou de suspendre la mise en ligne de Deliver. En cas de défaut de communication des Éléments par le Client à Linkeo après la signature du Contrat, Linkeo se réserve le droit de mettre la Solution Logicielle en attente et la responsabilité de Linkeo ne pourra en aucun cas être invoquée.

7.4 Propriétés et droits :

En ce qui a trait aux Éléments ou contenus apportés par le Client à Linkeo, le Client déclare être propriétaire de tous les droits et autorisations permettant la reproduction, la représentation et l'exploitation des dits Éléments et/ou contenus, sous quelque forme que ce soit. Le Client a en outre la responsabilité exclusive de recueillir, en temps utile, les éventuelles autorisations nécessaires portant sur le droit d'utiliser l'image de toute personne ou de tout Éléments ou bien intervenant, directement ou indirectement, dans la mise en place de sa solution logicielle. Le Client protégera

Linkeo et la tiendra indemne contre toute réclamation de tiers sur ces Éléments et/ou à ce titre.

8. Obligations de moyens – Réclamation

8.1 Obligation de moyens :

Pour l'exécution de toutes les prestations de Services souscrites par le Client, Linkeo est débitrice envers lui d'une obligation de moyens, et non d'une obligation de résultat. Le Client a ainsi été informé que les prestations de Services sont tributaires de nombreux paramètres techniques, technologiques ou autres que Linkeo ne peut maîtriser de manière totale.

8.2 Responsabilité du client :

Linkeo ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage punitif, moratoire ou indirect y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de données, perte de revenus ou de profits, perte de clientèle, pertes d'exploitation, pertes financières, de manque à gagner ou de défaut de réaliser des économies projetées, même si Linkeo a été avisée de ces faits. Seul le Client a la responsabilité du choix des produits ou services et des résultats que le Client désire obtenir en les utilisant, même si le Client a avisé Linkeo de ses objectifs.

8.3 Obligation du client :

Linkeo sera de plus dégagée de toute responsabilité si le Client est en défaut ou en retard d'exécuter ses obligations au Contrat, incluant notamment le paiement de toute somme ou la communication d'Éléments à Linkeo.

8.4 Réclamation :

Toute réclamation en vertu du présent article devra être reçue par Linkeo dans un délai de un (1) mois à compter de la date où les événements à l'origine d'une telle réclamation se produisent.

Le client devra alors faire part de sa réclamation auprès du Service Clients au numéro suivant : 09 72 67 01 67, ou par email : service@linkeo.com. Linkeo mettra tout en œuvre pour examiner et résoudre la réclamation le plus rapidement possible.

9. Propriété intellectuelle

9.1 Droits de propriété :

La Solution Logicielle est un logiciel spécifique édité par Linkeo et dont Linkeo est l'unique propriétaire. Linkeo demeure le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété de la Solution Logicielle, des codes sources et objets de la Solution Logicielle et notamment de propriété intellectuelle et industrielle, et aucune disposition du

présent Contrat ne pourra être interprétée comme conférant au Client des droits autres que ceux qui lui sont accordés au titre du Contrat.

9.2 Droit d'utilisation :

Linkeo accorde au Client, tant et aussi longtemps que le Contrat est en vigueur, le droit d'utiliser la Solution Logicielle, le tout à la condition expresse que ce droit d'utilisation soit limité à l'administration des services souscrits et que le Client respecte toutes les modalités et dispositions du Contrat. Le Client comprend que le droit qui lui est accordé par les présentes d'utiliser la Solution Logicielle n'est pas exclusif et que Linkeo se réserve, à sa seule discrétion, le droit de concéder d'autres licences à d'autres personnes. Tous les produits dérivés, modifications, mises à jour et améliorations effectués à la Solution Logicielle par Linkeo ou le Client demeurent la propriété de Linkeo. Le Contrat ne confère aucun intérêt ou droit au Client dans la Solution Logicielle ou la propriété intellectuelle de Linkeo.

9.3 Confidentialités des informations :

Tant que le Contrat demeure en vigueur et pour une période indéfinie suivant son expiration, pour quelque raison que ce soit, chaque partie convient, tant pour elle-même que pour ses agents, mandataires, représentants, ayants droit, dirigeants ou employés, de garder secrètes et confidentielles toutes les informations qui lui sont communiquées par l'autre partie, y compris mais non limité au contenu du Contrat, qui est considéré comme une information confidentielle appartenant à Linkeo. Aux fins du présent article, la « partie réceptrice » désigne Linkeo ou le Client, selon le cas, dans la mesure où cette partie reçoit des informations confidentielles appartenant à l'autre partie. La « partie divulgatrice » désigne Linkeo ou le Client, selon le cas, dans la mesure où cette partie divulgue des informations confidentielles appartenant à la partie divulgatrice.

10. Engagement du client

10.1 Activité :

Il appartient au Client de procéder aux démarches, déclarations, demandes d'autorisations légales et administratives afin de pouvoir exercer ses activités en toute légalité et conformité avec les lois et règlements en vigueur.

10.2 Fiabilité :

Le Client déclare plus particulièrement avoir répondu aux exigences légales concernant le traitement de données personnelles, l'accès à l'information, la protection de la vie privée et la confidentialité des informations personnelles. Le Client admet être seul responsable du contenu remis à Linkeo tant en ce qui concerne sa licéité que sa fiabilité informationnelle.

10.3 Lois :

Le Client s'engage à respecter les lois en vigueur en France qui peuvent régir l'Internet, toute convention internationale ratifiée par la France, ainsi que toute recommandation d'éthique de l'Internet d'origine Française ou émise par l'Union Européenne ou par l'un de ses organes officiels, et ce, quel que soit le lieu de représentation permanent ou temporaire du Client.

10.4 Ordre public :

Le Client, en sa qualité d'éditeur principal du contenu, s'engage notamment à respecter les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, au respect de la vie privée, à la protection des informations confidentielles, à la protection des mineurs sur l'Internet, à la liberté de la presse, et plus généralement toutes les dispositions visant à assurer la protection de l'ordre public.

10.5 Contrôle permanent :

Le Client reconnaît l'impossibilité pour Linkeo d'exercer un contrôle permanent et efficace de la licéité du contenu et s'engage à exercer lui-même ce contrôle. Le Client reconnaît que Linkeo n'a aucune maîtrise sur les données traitées et exploitées par le Client.

10.6 Corrections des informations :

Le Client s'engage à corriger et à modifier toute information tenue pour illicite selon l'une des règles ou recommandations issues de l'un des organismes visés au présent article, dans un délai correspondant à celui prévu par ledit organisme ou, à défaut, dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures. À défaut d'une telle diligence, Linkeo se réserve le droit de suspendre, sans délai et sans préavis, l'accessibilité du Service, jusqu'à sa parfaite mise en conformité, et ce, sans aucun remboursement ni indemnité.

10.7 Dommages :

Le Client s'engage à dédommager, indemniser et dégager Linkeo de toute responsabilité en cas de réclamation, poursuite judiciaire, action en justice, mise en demeure, y compris les frais de consultation judiciaire et extra-judiciaire, qu'une cause soit fondée ou non, de tout jugement et de toute indemnité allouée en raison de dommages causés à quelque personne que ce soit, en raison d'un manquement du Client à l'égard de la licéité ou de la fiabilité informationnelle du contenu remis à Linkeo pour la prestation de Services.

10.8 Conflits :

Il incombe au Client que les contenus publiés n'entrent pas en conflit avec tout droit d'auteur, marque de commerce, dénomination sociale, dessin ou modèle déposé ou commercialement exploité par un tiers. Le Client s'engage à effectuer toute vérification utile afin de s'assurer de l'absence de tels conflits et s'engage à tenir Linkeo indemne de tout recours pouvant être porté contre elle à cet égard.

11. Entrepreneurs indépendants

11.1 Statuts des parties :

Les parties reconnaissent qu'elles agissent à titre d'entrepreneurs indépendants et que rien dans le Contrat ne doit s'interpréter de façon à modifier leur statut ou à constituer une société de personnes, une entreprise commune ou un mandat de quelque nature que ce soit.

11.2 Plein contrôle des parties :

Chacune des parties dispose du plein contrôle de la manière et des moyens d'exécuter ses obligations prévues au Contrat. Aucune disposition du Contrat ne doit s'interpréter de façon à permettre à une partie d'imposer à l'autre partie de faire quoi que ce soit qui puisse avoir pour effet de compromettre son statut d'entrepreneur indépendant.

11.3 Responsabilité des parties :

Aucune des parties n'a le droit ou l'autorité, exprès ou tacite, de créer ou d'assumer au nom de l'autre partie toute obligation ou responsabilité à l'égard de tierces parties

12. Dispositions générales

12.1 Obligations indivisibles :

Aux fins des présentes, les parties reconnaissent et conviennent que ne peut être considérée comme obligation essentielle du Contrat une obligation partielle ou isolée de celui-ci, l'objet du contrat reposant sur la réalisation de plusieurs obligations et prestations, réputées indivisibles. Le Client s'oblige également à atténuer tout dommage qu'il pourrait subir par la mise en œuvre de toutes mesures nécessaires à cet effet.

12.2 Disposition invalide :

Si pour une raison quelconque, l'une des dispositions des présentes Conditions et plus généralement du Contrat s'avérait illégale, inopérante, nulle ou déraisonnable, en tout ou en partie, les autres dispositions demeureraient en vigueur et applicables comme si les présentes Conditions ou le Contrat avaient été conclus sans la disposition

invalide. La disposition reconnue invalide sera remplacée par une disposition valide dont la portée sera la plus similaire possible.

12.3 Limitation des dispositions :

Aucune tolérance de Linkeo, quelle qu'en soit la nature, l'ampleur, la durée ou la fréquence, ne pourra être considérée comme créatrice d'un quelconque droit ou l'expression d'une renonciation de Linkeo à se prévaloir des dispositions du Contrat, ni ne pourra conduire à limiter d'une quelconque manière, la possibilité pour Linkeo d'invoquer à tout moment chacune des dispositions du Contrat.

12.4 Préséance du contrat :

Les parties reconnaissent que tout document promotionnel, commercial ou publicitaire de Linkeo est subordonné au Contrat. Si un conflit d'interprétation survient entre le Contrat et tout autre document écrit ou toute communication orale entre Linkeo et le Client, il est convenu que le Contrat aura préséance.

12.5 Mise à jour des CGU :

Les CGU peuvent être modifiées ou changées en tout ou en partie, d'un commun accord entre les parties.

13. Liens hypertextes

LINKEO ne contrôle pas les sites en connexion avec ceux de son Client -liens entrants et sortants-, et ne saurait donc être responsable de leur contenu. Les risques liés à l'utilisation ou à la promotion de ces sites incombent pleinement à l'utilisateur.

14. Litige – Droit applicable

Le présent Contrat sont soumis exclusivement à la loi française. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris doit être saisi.

ÉDITEUR

LINKEO RCS PARIS : Siège social : 23 avenue des grands Augustins, 75006 PARIS.
N° de téléphone : 09 74 56 00 00 N° de Fax :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

LINKEO

HÉBERGEMENT

Linkeo.com

SA au capital de 700 000 euros

RCS Paris 430 106 278

Siège social : 23 Rue des Grands Augustins - 75006 Paris
N° de téléphone : 09 72 67 01 67

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de service ci-dessus qui ont valeur de Contrat et les accepter sans réserve en les signant électroniquement